



COMMUNE DE
DRAGUIGNAN
TEL : 04 94 50 62 82

Demande d'abonnement

PARKING DES MUSEES (ex. MARRONNIERS) <input type="checkbox"/>
PARKING DE LA VICTOIRE <input type="checkbox"/>
PARKING DE L'ILOT DE L'HORLOGE <input type="checkbox"/>

DATE

Votre demande sera automatiquement inscrite en liste d'attente.
Le personnel de la Régie Municipale des Parkings Dracénois vous contactera dès qu'une place sera disponible.
Demande à renouveler chaque année avant le 1^{er} janvier.

COORDONNEES

NOM.....PRENOM.....
 RAISON SOCIALE.....
 ADRESSE

CODE POSTAL.....VILLE.....

ADRESSE DE FACTURATION.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

TEL DOMICILE :..... **TEL PROFESSIONNEL :**.....

PORTABLE :..... **E-MAIL :**.....

VEHICULE

MARQUE.....MODELE.....IMMATRICULATION.....

CHOIX DE VOTRE ABONNEMENT

ABONNEMENT PERMANENT : 24 heures / 24 et 7 jours / 7 (jours fériés inclus)
PARKINGS DE LA VICTOIRE ET DES MUSEES :
 PAIEMENT : MENSUEL (65 €) TRIMESTRIEL (195 €) SEMESTRIEL (390 €) ANNUEL (780 €)

PARKING DE L'ILOT DE L'HORLOGE :
 PAIEMENT : MENSUEL (50 €) TRIMESTRIEL (150 €) SEMESTRIEL (300 €) ANNUEL (600 €)

ABONNEMENT JOUR : du lundi au samedi, de 7h00 à 20h00 (jours fériés inclus) : **UNIQUEMENT PARKINGS DE LA VICTOIRE ET DES MUSEES**
 PAIEMENT : MENSUEL (45 €) TRIMESTRIEL (135 €) SEMESTRIEL (270 €) ANNUEL (540 €)

ABONNEMENT NUIT : du lundi au samedi de 18h00 à 9h00 ainsi que toute la journée les dimanches et jours fériés :
 UNIQUEMENT PARKINGS DE LA VICTOIRE ET DES MUSEES
 PAIEMENT : MENSUEL (35 €) TRIMESTRIEL (105 €) SEMESTRIEL (210 €) ANNUEL (420 €)

FORAIT 1 MOIS : 24 heures / 24 et 7 jours / 7 (jours fériés inclus) : **NON RENOUELABLE ET NON REMBOURSABLE**
 PARKINGS DES MUSEES ET DE LA VICTOIRE (65 €) **PARKING DE L'ILOT DE L'HORLOGE** (50 €)

ABONNEMENT "VEHICULES MOTORISES A DEUX OU TROIS ROUES" : 24 heures / 24 et 7 jours / 7 (jours fériés inclus) :
 UNIQUEMENT PARKINGS DE LA VICTOIRE ET DE L'ILOT DE L'HORLOGE
 PAIEMENT : MENSUEL (35 €) TRIMESTRIEL (105 €) SEMESTRIEL (210 €) ANNUEL (420 €)

Informatique et Libertés : Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les traitements de données à caractère personnel effectués par la Régie Municipale des Parkings Dracénois auprès de ses usagers, ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). En application de ladite loi, les usagers des parcs de stationnement disposent d'un droit de consultation, de modification et de rectification de toutes données personnelles. Les usagers disposent également d'un droit d'opposition au traitement de ces données. Ces droits peuvent être exercés par courrier postal expédié à : Monsieur le Maire Hôtel de Ville 28, rue Georges CISSON - BP 19 83001 DRAGUIGNAN Cedex

**Envoyer
le formulaire par courriel**